

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

PRÉFECTURE N° 14734103

15 JUIL. 2021

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

de la MAYENNE

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Augmentation du tonnage de produit entrant

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAGLAM FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

KAYA Armand

RCS / SIRET

52433490990043

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
2221	Environ 30 tonnes par jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Augmentation du tonnage des produits entrant de SAGLAM France. Passage de 10 tonnes à 30 tonnes par jour. Aucun travaux de démolition ne sera réalisé

#### 4.2 Objectifs du projet

Compte tenu de la montée en puissance de ces activités l'entreprise souhaite réceptionner à ce jour 30 tonnes de produits par jours

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit ici de réorganiser les locaux existants (sans nouvelles constructions) aucune extension n'est prévue. Cela engendre une augmentation des machines.

L'entreprise est située sur la parcelle cadastrale référencée 0004080 qui a une superficie de  $7295 \text{ m}^2$  et la parcelle référencée 00040200 qui a une superficie de  $2791 \text{ m}^2$ . Il y aura donc des travaux dans l'entreprise. Mais les travaux sont à exécuter en dehors des heures d'activité. De plus avant la reprise des activités il sera mettre en place un protocole de nettoyage. En général il y aura que des travaux d'aménagement et de rectification

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Echéancier : 21 Juillet 2021

Arrivée des équipements

Mise en place de nouveaux équipements

Mise en place du circuit électrique

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'enregistrement (document en annexe)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Reorganisation dans les locaux existants (pas d'extension). L'augmentation du tonnage entraîne une réorganisation des locaux avec rectorisation des différentes opérations	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Dans la commune de Pré-en-Paul (53440), cette commune est située au Nord-Est du département de la Mayenne en région Pays de la Loire. Localisée à environ 25 km à l'ouest d'Alençon et environ à 200 km à l'ouest de Paris. Elle est implantée sur la zone d'activité des avaloirs à la sortie de la commune en direction de Alençon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. -0°18'74"0 Lat. 48°46'00"2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En limite, mais à l'intérieur d'une zone reconnue ZNIEFF type 2: ZNIEFF n° 520016249. Bocage à Pique prune de la forêt monnaie à Javron les Chapelles. - A proximité d'une zone reconnue ZNIEFF type 1 ZNIEFF n° 520005831: Mort Doupiat (Avaloirs)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le Parc National Régional Normandie - Maine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cadastrale 40200 n'est pas du tout concernée par des zones humides, par contre la parcelle 40180 peut être concernée sur quelques mètres carré seulement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étudiée est située en limite mais à l'intérieur du site Natura 2000 Référence FR5202006 Bocage de la forêt de la monnaie. Elle est également non loin du site Natura 2000 référence FR 5200640. Cette étude concerne les évaluations réalisées en 2013.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réception de mes produits l'entreprise utilise des camions. ces camions n'engendrent pas des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides ne sont pas rejetés dans le milieu naturel. De plus l'entreprise dispose d'un système de pré-traitement des rejets liquide dans la station d'épuration de Pre-en-Paul. Une convention de versement a été obtenue.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui les activités engendrent des effluents qui sont rejetés dans la station d'épuration de Pre-en-Paul. Ceux sont essentiellement des eaux de lavage et de nettoyage des palles de productions et des matériels utilisés
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre uniquement des déchets non dangereux (organiques et inorganiques)

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En annexe le guide d'aide à la justification de la conformité de la rubrique ICPE n°2221

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que notre projet concernant l'augmentation de tonnage doit être dispensé d'une évaluation environnementale parce qu'il n'engendre pas des pollutions ou des nuisances pour la santé et la sécurité des riverains. De plus l'entreprise fait des efforts en terme de gestion des déchets. Il ne pollue pas le sol, ni les eaux de surfaces et les eaux souterraines

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pre-en-Pail

le,

12/07/2021

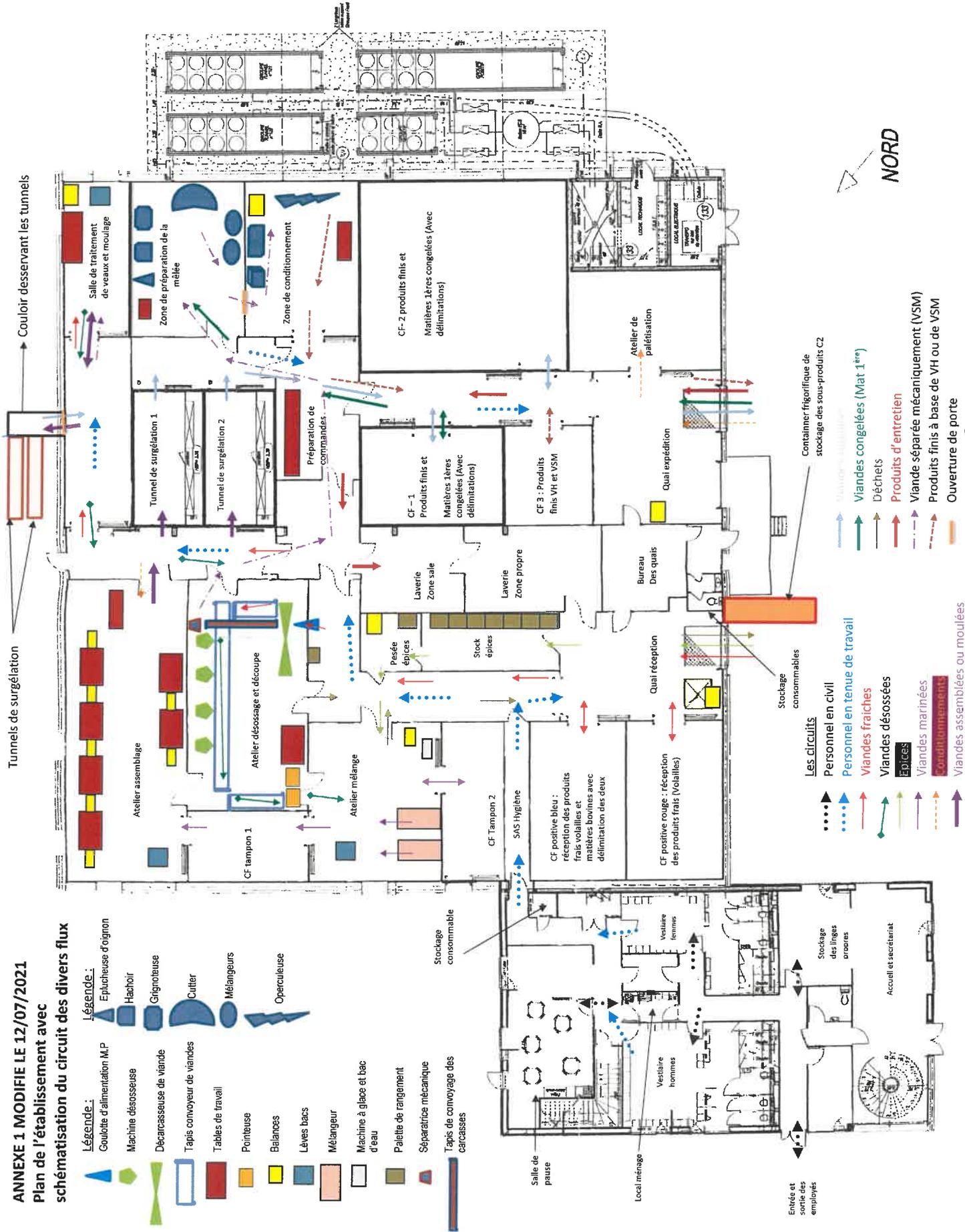
Signature

**SAGLAM FRANCE**  
Z.A. DES AVALOIRS  
53140 Pre-en-Pail  
Tél. : 02 43 04 48 89 Fax : 02 43 04 40 18  
N° Siret : 524 349 099 000 43

# ANNEXE 1 MODIFIÉ LE 12/07/2021

## Plan de l'établissement avec schématisation du circuit des divers flux

- Légende :**
- Goulotte d'alimentation M.P.
  - Machine désosseuse
  - Décarcasseuse de viande
  - Tapis convoyeur de viandes
  - Tables de travail
  - Pointeuse
  - Balances
  - Lèves bacs
  - Mélangeur
  - Machine à glace et bac d'eau
  - PaLETTE de rangement
  - Séparatrice mécanique
  - Tapis de convoyage des carcasses
  - Eplucheuse d'oignon
  - Hachoir
  - Grignoteuse
  - Cutter
  - Mélangeurs
  - Operculeuse



- Les circuits**
- Personnel en civil
  - Personnel en tenue de travail
  - Viandes fraîches
  - Viandes désossées
  - Épices
  - Viandes marinières
  - Conditionnement
  - Viandes assemblées ou moulées

- Viandes congelées (Mat 1<sup>ère</sup>)
- Déchets
- Produits d'entretien
- Viande séparée mécaniquement (VSM)
- Produits finis à base de VH ou de VSM
- Ouverture de porte





## Formulaire



### **Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. dernière page). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre demande d'autorisation ou déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

### **Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

### **Pour qui ?**

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Nom du projet**

Augmentation du tonnage de produit entrant

**Coordonnées du porteur de projet**

Nom (personne morale ou physique) :

SAS SAGLAM France

Représenté par Monsieur Mehmetemin SAGLAM, Président

**Adresse du siège :**

SAS SAGLAM FRANCE

8 Rue de Vicques

61000 ALENÇON

Département : Orne (61)

Tél : 00 (33) 2.33.31.11.06

Fax : 00 (33) 2.33.27.54.07

[saglam.france@gmail.com](mailto:saglam.france@gmail.com)

**Adresse du site :**

SAS SAGLAM FRANCE

Z.A. des Avaloirs

53140 PRE-EN-PAIL

Département : Mayenne (53)

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale et liste locale; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

➤ Liste nationale : item n° 29 : Les installations classées soumises à enregistrement, en site Natura 2000

➤ Liste locale : /

*Nota : Les listes complètes sont consultables sous la rubrique "Réglementation" sur ce site internet*

*Il faut noter que le présent projet concerne uniquement l'augmentation du tonnage et une réorganisation au niveau des locaux. Pour cela aucune extension ne sera réalisée. L'évaluation des incidences Natura ne change donc pas pour ce site, mais certains points sont adaptés à la réalisation du nouveau projet.*

**ÉTAPE 1**  
**Mon projet et NATURA 2000**

## 1 Description du projet ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée de l'ancien projet de construction de l'usine de Kebab avec les améliorations apportées sur le site, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'une fosse, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc....).

Le projet consiste à une augmentation du tonnage des matières premières sur l'usine de production de broches de kebab. Pour cela des opérations sont réalisées dans les locaux du bâtiment ayant accueilli l'ancien projet. Les travaux seront réalisés dans les locaux ayant une superficie de 2 320m<sup>2</sup> de SHON<sup>1</sup> :

- Une partie bureaux/locaux sociaux d'une superficie de 335m<sup>2</sup>,
- Une partie production d'une superficie de 1 985m<sup>2</sup>.

Il soit une surface totale de 10 086m<sup>2</sup>.

Aucune extension n'est réalisée sur la surface totale. Il y'a une réorganisation au niveau des locaux de l'entreprise.

### b. Motivation du projet :

- Économique     social     sécurité publique     environnemental  
 Autres (préciser)

### c. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé à l'adresse suivante :

Z.A. des Avaloirs  
53140 PRE-EN-PAIL  
Département : Mayenne (53)

Les plans de situation et descriptif du projet initial sont donnés en annexe du dossier de demande d'enregistrement.

En site(s) Natura 2000

- N° de site(s) : FR5202006 : Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles (Site d'intérêt Communautaire)

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

- A environ 700m du site n°: FR5200640 : Forêt de Multonne, corniche de Pail (Site d'intérêt Communautaire)
- A environ 2km du site n°: FR5212012 : Corniche de Pail, forêt de Multonne (Zone de protection spéciale)

---

<sup>1</sup> SHON : Surface Hors d'Oeuvre Net

**d. Étendue du projet initial ou de l'intervention** (Le nouveau projet se réalise dans les locaux de l'ancien il y'aura juste une réorganisation des locaux )

Classe de surface approximative  
(Cocher la case correspondante) :

Temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 a <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 a < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Permanente :

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 a <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 a < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 a <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 a < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacte) : ..... (m.)

**3- Aménagement(s) connexe(s) :**

Préciser si le projet ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.  
Pour les interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique.

Le projet initial est situé en limite de voirie existante, elle ne nécessite pas d'extension de voirie. Une imperméabilisation du sol est faite sur une superficie d'environ pour la réalisation de parking pour le personnel, les clients et visiteurs ainsi que pour des aires de circulation et de retournement des camions de marchandises.

De plus, les réseaux d'électricité, d'assainissement et d'eau potable sont acheminés jusqu'au site.

*Le nouveau projet ne nécessite pas une extension, elle nécessite une réorganisation au niveau des locaux.*

**d. Durée prévisible et période envisagée des travaux :**

1- Projet:

Diurne

Nocturne

2- Durée précise si connue : ..... (Jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 mois à < 1 an

de 1 an à < 5 ans

permanent

3- Période ou date précise si connue : **Jusqu'au 21 juillet 2021**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Eté

Automne

Hiver

4- Fréquence :

Unique

Chaque mois

Chaque année

Chaque (préciser) :

### f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase d'exploitation, le projet engendre principalement :

Les mêmes effluents liquides que le projet initial qui sont évacués vers le réseau des eaux usées de la commune après avoir subi un pré-traitement dans un bac dégraisseur

**On notera ici que le projet ne prévoit aucun plan d'épandage, aucun rejet dans le milieu aquatique, aucun prélèvement d'eau ni d'autres ressources naturelles.**

### Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €               | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à < 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 € à < 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 €             |

## 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

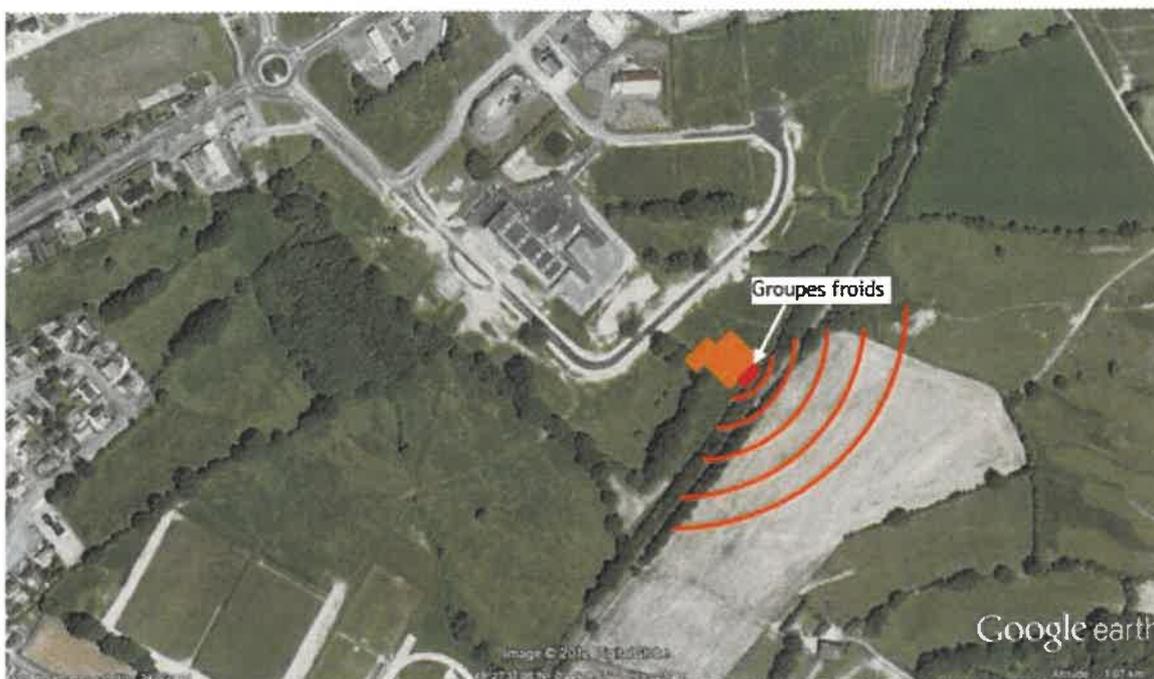
- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences .....

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée:

Les principales nuisances identifiées pour le projet en phase d'exploitation vis-à-vis de l'environnement naturel sont les nuisances sonores provoquées par les groupes de production de froid car il s'agit d'un fonctionnement permanent.

Les groupes froids sont installés à l'extérieur du bâtiment le long de sa façade sud-est, mais également au niveau du parking . Néanmoins, du fait des caractéristiques de

matériels (niveau sonore global maxi demandé de 60dB(A) à 10 mètres), ces nuisances devraient être limitées. Compte-tenu de l'implantation de ces groupes, nous avons représenté sur le schéma ci-dessous le sens envisagé de propagation du bruit.



Schématisme du sens de propagation du bruit dû aux groupes froids

Selon la société d'ingénierie acoustique SERDB, le bruit s'atténue naturellement en fonction de la distance entre la source et le récepteur. En milieu extérieur et pour une source ponctuelle, l'atténuation atteint 6 dB à chaque doublement de la distance à la source. Compte-tenu que le niveau sonore global maxi demandé est de 60dB(A) à 10 mètres, nous pouvons estimer qu'il sera de 30dB(A) à 320 mètres, 30dB(A) correspondant au niveau de bruit qu'il y a dans une chambre à coucher. Aussi, nous pouvons estimer que les nuisances seront inférieures à 500 mètres.



Evaluation de la zone d'incidence [Source : Site officiel de NATURA 2000]

### Conclusions ÉTAPE 1

Par conséquent, seul le site Natura 2000 sur lequel est implanté l'installation dans lequel se réalise la modification des locaux est concerné : FR5202006 : Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles.

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie : « Conclusions générales ».
- Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

## ÉTAPE 2 Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

### 1 État des lieux de la zone d'influence

Vous devez vérifier si des habitats d'intérêt communautaire sont présents dans la zone d'influence de votre manifestation. Pour cela vous devez consulter et joindre au dossier la carte de ces habitats présente dans le DOCOB du site Natura 2000. Ces derniers sont consultables à l'adresse suivante :

[http://www.pays-de-la-loire.developpementdurable.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=537](http://www.pays-de-la-loire.developpementdurable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=537)

Il convient d'effectuer le même exercice avec les espèces lorsqu'elles sont localisées dans le DOCOB. Vous pouvez également interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées sur ce site.

#### Définitions :

**Le Document d'Objectifs (DOCOB)** définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Il est validé par le préfet.

#### Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

#### Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

#### État de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Le site NATURA 2000 FR5202006 a été instauré suite à la découverte de la présence d'habitats (les arbres à cavités) et d'espèces d'insectes xylophages vivants dans ces habitats. Trois espèces d'insectes sont concernées :

- *Osmoderma eremita* (le Pique-prune),
- *Cerambyx cerdo* (le Grand Capricorne),
- *Lucanus cervus* (Lucarne cerf-volant).

### 2 Incidences potentielles du projet

À la lumière des renseignements recollés sur la localisation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Remarque : si votre projet est situé sur ou à proximité de nombreux habitats, il peut être nécessaire de faire appel à un bureau d'étude spécialisé afin qu'il étudie finement son impact sur ces milieux. En effet un manque de précision du dossier sur ce sujet entraînera son rejet.

L'entreprise dispose d'un arrêté préfectoral d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour la rubrique N°2221 Le nouveau dossier est en cours de modification (document en annexe)

Initialement en 2013, des mesures ont été prise **pour compenser la destruction des arbres à cavités, une plantation de 14 pommiers a été effectuée** sur le côté est du terrain (le long de la voie ferrée). Ces arbres sont greffés afin de favoriser la formation de cavités dans un délai d'environ 50 ans.

*Destruction ou perturbation d'espèce, lesquelles ? :*

Sans objet vis-à-vis du projet

## Conclusions ÉTAPE 2

Compte tenu des mesures compensatoires prévues, les activités de l'entreprise et ses projets actuels n'ont pas d'effets significatifs sur l'habitat de la zone Natura 2000 FR5202006 : Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles sur laquelle la nouvelle installation va s'implanter.

Ces incidences potentielles présentent-elles des effets significatifs ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales ».
- Oui. Vous devez modifier votre projet afin de réduire ses incidences

## Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Nb : Etant donnée qu'il ne s'agit pas d'une construction , ni d'une extension aucune habitat d'espèce n'est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 .

**Le projet est-il susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?**

- NON (compte tenu des mesures compensatoires prises)**: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou a la déclaration, et remis au service instructeur
- OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A Pré-en-Pail le 12 juillet 2021

Signature :



Cachet :

**SAGLAM FRANCE**  
Z.A. DES AVALOIRS  
53140 Pré-en-Pail  
Tél. : 02 43 04 48 89 Fax : 02 43 04 40 18  
N° Siret : 524 349 099 000 43